

Protocole de diffusion des Comptes rendus des réunions du Conseil d'Administration et rapports de fin d'année pour l'AG.

Définir le nom du fichier qui devra comporter 3 éléments :

- 1 Année- mois- jour pour son classement : 2023 03 07
- 2 Nature du fichier : **CR** ce qui veut dire Compte Rendu

Exemple : 2023_03_07 CR

Ce document sera rédigé par **nos secrétaires (Jean-Marie et Daniel)** et sera envoyé par mail uniquement à Christian.

A la lecture du document, Christian **pourra ajouter ou modifier en rouge** si nécessaire le compte-rendu sans modifier le nom du fichier. Il le retournera par mail à Jean-Marie, avec la mention « validé le ... » en bas du fichier.

A réception du fichier, Jean-Marie remettra en forme le document avant publication à Patrick pour le mettre sur le site du CVS, menu : « Conseil d'administration-CA Compte rendu ». Un mail sera adressé aux membres du CA pour les informer.

Le document sera soumis à l'approbation des membres lors de la prochaine réunion du CA.

En test pour 2023, pour informer les adhérents du club ce document sera affiché dans le local du CVS.

Validation du protocole au Conseil d'administration du 7 mars 2023.

Rédigé le dimanche 19 mars 2023 par Christian Paillat, président